



**Pour diffusion immédiate (8 janvier 2021)**

## **Information de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce en lien avec le COVID-2019**

En lien avec les directives émises par le gouvernement du Québec le 6 janvier 2021, les édifices municipaux suivants : Hôtel de Ville, garage municipal et chalet municipal demeurent fermés au public, et ce, jusqu'au 8 février 2021.

La majorité de nos services demeurent fonctionnels et vous pouvez nous rejoindre au 418-397-4358.

### **Toutefois, prendre note que dès le 9 janvier 2021 :**

Pour l'aréna, seules les activités en lien avec le sport-études de l'école secondaire Veilleux seront permises par la santé publique.

Pour les sentiers de ski de fond, de raquette et la piste cyclable ; ils seront ouverts. Les usagers devront respecter les consignes de la santé publique.

Pour la patinoire des Boisés Dulac, le nombre de personnes sur la patinoire est limité à 8 pour le patinage libre. Hockey interdit à moins que ce soit pour les activités réalisées seul ou avec les occupants d'une même résidence privée. Les compétitions et les spectateurs sont interdits. En tout temps, la distanciation physique de 2m doit être respectée, sauf pour les membres d'une même famille.

### **Dès le 19 janvier 2021 :**

Réouverture de la bibliothèque. Toutefois, pour respecter les consignes de la santé publique, nous fermerons à 19h30 au lieu de 20h30 en soirée, et ce, jusqu'au 8 février 2021. Le prêt sans contact est toujours en vigueur.

Mardi : 18 h 00 à 19 h 30

Mercredi : 13 h 00 à 15 h 30

18 h 00 à 19 h 30

Jeudi : 18 h 00 à 19 h 30

Vendredi : 13 h 00 à 15 h 30

Samedi : 09 h 00 à 11 h 30

**Les activités suivantes prévues en janvier sont ANNULÉES :**

22 janvier 2021 : Classique des étoiles à l'aréna

29 janvier 2021 : Soirée clair de lune aux sentiers de ski de fond et de raquette

**Assemblées du conseil**

Les séances du conseil municipal se poursuivent jusqu'à nouvel ordre en visioconférence et à huis clos. Les enregistrements visuels des séances du conseil sont disponibles sur le site internet de la Ville au [www.vsjb.ca](http://www.vsjb.ca), au plus tard 48 heures après la fin de la séance. Les personnes qui désirent poser des questions peuvent le faire en les transmettant à [info@vsjb.ca](mailto:info@vsjb.ca).

**Paiements de taxes municipales**

Pour le paiement des taxes, les citoyens doivent utiliser les services postaux ou le paiement en ligne via les institutions bancaires.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 418 397-4358 pour tout renseignement supplémentaire.

En lien avec les mesures mise en place et visant à assurer la protection de la santé de la population, nous demandons à notre population de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les directives des gouvernements.

Merci de votre collaboration !